

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure d'appel d'offres ouvert lancée en application de l'article 25 de la réglementation des marchés publics issues du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Passation du marché par le Conseil d'Administration su Lycée Camille Claudel lors de la séance du 21 mars 2017.

LYCEE CAMILLE CLAUDEL

PALaiseau

17,RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE

BP78

91123 PALAISEAU CEDEX

Téléphone : 01.60.14.29.29

Télécopie : 01.69.31.02.65

Email : ce.0911938m@ac-versailles.fr

Objet du marché :

**Délégation de service public de restauration
scolaire**

Personne responsable du marché :

Monsieur le proviseur (e) du lycée : Eric ARIEU

Personne responsable du suivi de l'exécution du présent marché :

Monsieur le proviseur (e) du lycée : Eric ARIEU

Madame la gestionnaire du lycée : Nahida NAJIA

Comptable assignataire des paiements:

L'agent-comptable du lycée : Océane BONY-JAROUSSE

Le présent règlement de la consultation comporte 9 articles numérotés de 1 à 9 et 5 pages numérotées de 1 à 5.

Sommaire

- Article 1 : présentation de la procédure et du marché à conclure
- Article 2 : contenu du dossier de consultation
- Article 3 : visite des lieux
- Article 4 : présentation des offres
- Article 5 : dépôt des offres
- Article 6 : durée de validité des offres
- Article 7 : examen des candidatures
- Article 8 : examen des offres et attribution du marché
- Article 9 : renseignements

1- Présentation de la procédure et du marché à conclure

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert, lancé en application de l'article 25 de la réglementation des marchés publics issues du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

1.2 – Objet, forme et durée du marché :

Le présent marché a pour objet la délégation à un prestataire de la gestion de la restauration scolaire.

Ce rythme s'entend hors périodes de vacances scolaires.

Le présent marché est conclu pour une durée déterminée du « **01/09/2017** » au « **31/08/2020** ». Selon les articles 139 et 140 du décret 2016-360, le marché pourra être modifié en cas de sujétions techniques imprévues résultant pas du fait des parties en l'occurrence si la construction de la nouvelle cuisine n'est pas terminée.

1.3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique. Le candidat doit soumissionner à l'ensemble des prestations du lot.

1.4 – Groupements conjoints et solidaires

Un même candidat ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché (art 45 du décret 2016-360).

1.5 - Variantes :

Les spécifications portées au contrat d'affermage sont intangibles. Les candidats ne sont pas autorisés à proposer des variantes autres que celles décrites.

2 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Le contrat d'affermage

3 – Visite des Lieux

Tous les candidats seront reçus au Lycée pour un aperçu de l'établissement et une réponse aux questions, après RDV avec le lycée

4 - Présentation des offres

Les dossiers de réponse à l'appel d'offres, obligatoirement rédigés en langue française, doivent parvenir, sous pli cacheté, à l'adresse suivante :

LYCEE CAMILLE CLAUDEL
17, RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
Service intendance
BP78
91123 PALAISEAU CEDEX

France

Ce pli, sur lequel figureront les mentions " **APPEL D'OFFRE OUVERT POUR LA FABRICATION ET DISTRIBUTION DES REPAS AU LYCEE CAMILLE CLAUDEL PALAISEAU- NE PAS OUVRIR** ", doit contenir une seule enveloppe cachetée portant le nom du candidat.

Signatures :

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être **manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.**

Cette personne est :

- soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant, ...)
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations devront être jointe.

4-1 Documents concernant la candidature

Les documents contenus relatifs à la candidature permettent de juger de sa recevabilité en application des articles 59 à 62 du décret 2016-360 et d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire.

Il s'agit de :

1. La lettre de candidature (**imprimé DC1**) dûment renseignée et signée, précisant l'existence éventuelle d'un groupement.
2. La déclaration du candidat (**imprimé DC2**).
3. Formulaire ATTRI1 (**imprimé ATTRI1**) à télécharger à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> et à renseigner, accompagné de son annexe (bordereau de structure des prix)
4. Le contrat d'affermage, paraphé sur chaque page, et signé et daté sur la dernière page, à accepter sans modifications ;
5. Agrément de la cuisine collective : copie de l'agrément délivré par les services vétérinaires ainsi que du dernier rapport établi par ces mêmes services.
6. Les pièces administratives conformes à l'article 15 du décret 2016-360.
7. Le cas échéant le pouvoir du/des signataires
8. L'attestation d'assurance
9. Les attestations fiscales et sociales (l'agrément délivré par un organisme spécialisé, le cas échéant)
10. Un extrait KBis (document prouvant l'existence légale)
11. Déclaration sur l'honneur pour justifier de la non-interdiction de soumissionner à un marché public (article 48 du décret 2016-360)
12. Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en situation de redressement judiciaire

Les imprimés DC1, DC2 et ATTRI1 sont joints au présent dossier d'appel d'offres mais peuvent également être téléchargés à l'adresse suivante <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

4-2 Documents concernant l'offre

Les documents relatifs à l'offre permettent de juger l'offre selon l'article 15 du décret 2016-360.

5 - Dépôt des offres

5.1 Adresse et modalités de dépôt des offres

Le dossier du candidat sera transmis à l'adresse indiquée à l'article 3, par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception : envoi recommandé ou dépôt contre récépissés **29 mai 2017 à 16h00**

Le pli cacheté, contenant l'enveloppe relative à la candidature et à l'offre, portera les mentions suivantes :

Monsieur le Proviseur

Du lycée Camille Claudel

Appel d'offres ouvert pour la fabrication et distribution des repas au lycée Camille Claudel

NE PAS OUVRIR

5.2 Date et heure limites de dépôt des offres

La date limite fixée pour le dépôt des offres est le 29 mai 2017

Tout retard entraînera l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais sont conservés par le lycée sans avoir été ouverts.

6 - Durée de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre pendant 150 jours à compter de la date limite de dépôt des offres

7- Examen des candidatures

L'examen des candidatures porte sur :

- leur recevabilité, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats;
- la capacité professionnelle, technique, et financière du candidat, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

Conformément aux dispositions des articles 59 à 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur vérifie que les offres qui n'ont pas été éliminées sont régulières, acceptables et appropriées.

Les enveloppes contenant les offres des candidats non admis leur sont envoyées en recommandé avec accusé de réception sans avoir été étudiées.

8.Examen des offres et attribution du marché

8.1 Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, chaque offre recevra une note obtenue en additionnant les évaluations faites sur les deux critères suivants :

- **qualité (pondération : 60 %)**
- **prix (pondération : 40 %)**

Les éléments retenus, pour chaque critère, sont les suivants :

1) **Critères d'appréciation de la qualité** :

- Les catégories de denrées utilisées, leur qualité et les méthodes culinaires mises en œuvre **(20%)**
- L'équilibre de chaque repas, et la variété des menus **(20%)**
- La formation des personnels en cuisine centrale **(10%)**
- La réactivité de l'entreprise et les moyens humains et techniques mis en œuvre par le titulaire pour assurer la continuité du service **(10%)**

2) **Critères d'appréciation du prix** :

- La structure du prix d'un repas notamment pourcentage du prix consacré aux denrées alimentaires **(20%)**
- Le prix d'un repas. **(20%)**

L'offre qui obtiendra la meilleure note (qualité + prix) sera au premier rang.

8.2 Modalités d'attribution du marché

L'unité d'attribution est le marché dans son entier.

L'offre la mieux classée est retenue.

Seul le candidat retenu au terme du classement des offres devra produire, s'il ne l'a pas déjà fait, les délivrés par les administrations et organismes compétents. Si le candidat retenu ne peut produire les certificats dans les délais prévus par le pouvoir adjudicateur, son offre est rejetée. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

9 - Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique, les informations complémentaires et le dossier de consultation peuvent être obtenus auprès de :

Mme NAJIA

LYCEE CAMILLE CLAUDEL

**17,RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
BP78
91123 PALAISEAU CEDEX**

Téléphone : 01.60.14.29.29

Télécopie : 01.69.31.02.65

Email : int.0911938m@ac-versailles.fr